

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DU

CANTON
DE BEDARRIDES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 27 JUIN 2023

OBJETModification du tableau
Des effectifs théoriques
Du CCAS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, à la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Jean-François LAPORTE, Vice-Président du CCAS

Del-2023-juin-018
N-4.1.1

PRESENTS : S. Lagneau, S. Ferraro, C. Cambier,
P. Courcier, J.F. Laporte, D. Athuel, E. Roca,
L. Armand, M. Cruz, E. Arrigoni, O. Vincent,
M.-J. Estin, C. Roche.

POUVOIR(S) :

A. Marie, T. Lagneau -

EXCUSE(S) :

Vu, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs théoriques du CCAS, en tenant compte des besoins des services,

Sur le rapport présenté par le Vice-Président Jean-François LAPORTE

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECIDE de modifier le tableau des effectifs théoriques du CCAS en tenant compte des besoins des services, avec :

La création d'un poste d'adjoint administratif en vue d'une nomination au 1^{er} septembre 2023.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste, seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à : l'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 07/07/2023.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Thierry Lagneau

